

LE PASS FRENCH TECH UN SERVICE PREMIUM POUR LES ENTREPRISES D'HYPER-CROISSANCE

25 mars 2014. En mobilisant collectivement leurs compétences, les partenaires nationaux qui soutiennent l'Initiative French Tech lancent le PASS FRENCH TECH, un service premium au bénéfice des entreprises d'hyper-croissance. Une expérimentation est lancée pour une année avec des écosystèmes régionaux en préfiguration d'un déploiement. Ce dispositif est la mise en œuvre d'une mesure du plan gouvernemental « Une nouvelle donne pour l'innovation ».

Les entreprises d'hyper-croissance sont des moteurs essentiels de la création de valeur et d'emploi en France. Forts de cette conviction, la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS) au Ministère du redressement productif et les acteurs publics nationaux en charge du soutien aux startups - Bpifrance, UBIFRANCE, Coface, INPI - , et l'AFIC, tous rassemblés pour soutenir l'initiative French Tech, se mobilisent en faveur des entreprises d'hyper-croissance et lancent à leur attention un service *premium* adapté à leurs caractéristiques : simplicité, agilité, suivi personnalisé, focalisation des financements, et développement international.

Ce service, le PASS FRENCH TECH, sera déployé à terme sur tout le territoire avec les partenaires régionaux qui seront labellisés « Métropoles French Tech » ou « Projets French Tech ». Il sera ainsi proposé aux entreprises de croissance à fort potentiel, identifiées par ces partenaires (en particulier selon le programme précisé dans le cahier des charges « Métropoles French Tech », rubrique 2.3).

Les partenaires nationaux de l'initiative French Tech ont décidé de tester dès maintenant ce service sous la forme d'une expérimentation d'un an, le PASS FRENCH TECH version BETA, avec, dans un premier temps, trois acteurs régionaux qui avaient mis en place des démarches analogues: Cap Digital, Systematic et l'écosystème de Bordeaux-Aquitaine; une seconde vague de partenaires régionaux rejoindront l'expérimentation, qui se veut ouverte, dans les prochains mois.

L'objectif de cette expérimentation est d'obtenir rapidement un premier retour d'expérience sur les processus et les critères utilisés ; le bilan de l'expérimentation sera collectif et partagé, il servira de base à l'élaboration du PASS FRENCH TECH pour son déploiement ultérieur.

Les partenaires ont fait le choix de focaliser l'expérimentation du PASS FRENCH TECH sur les entreprises du secteur numérique. Le PASS FRENCH TECH aura à terme vocation à cibler les entreprises d'hyper-croissance de tous les secteurs.

Le PASS FRENCH TECH n'est pas en tant que tel un « nouveau produit », mais il repose sur un accès fortement privilégié, fluide et coordonné (c'est la notion de « pass ») à des offres existantes. Il inclut par exemple un dossier unique pour toutes ces offres afin de simplifier la démarche de l'entreprise.

L'offre du PASS FRENCH TECH s'articule autour des axes suivants : 1. Simplicité, rapidité et priorisation (dossier de candidature unique, accès prioritaire aux services), 2. Accompagnement personnalisé renforcé (interlocuteurs référents chez chacun des partenaires), 3. Visibilité (mise en avant des entreprises bénéficiaires dans les communications de chaque partenaire), 4. Financement (mise en relation avec des investisseurs, accompagnement dans la levée de fonds).



Les critères pour identifier les entreprises bénéficiaires sont essentiellement objectifs et quantitatifs : croissance du chiffre d'affaire réalisée et anticipée, rentabilité (EBITBA) , etc. Ces critères seront réexaminés lors du bilan de la phase d'expérimentation. Entre 100 et 300 entreprises au maximum sur l'ensemble du territoire français sont ainsi susceptibles de bénéficier du PASS FRENCH TECH.

Avec le PASS FRENCH TECH, c'est l'ensemble des acteurs de l'accompagnement de la croissance des entreprises innovantes, qu'ils soient régionaux ou nationaux, qui se mobilisent collectivement et de manière coordonnée au service des entreprises.

Contacts presse :

Antoine Boulay

Mail : antoine.boulay@bpifrance.fr

Nathalie Police

Tél. : 01 41 79 95 26

Mail : nathalie.police@bpifrance.fr

Vanessa Godet

Tél. : 01 41 79 84 33

Mail : vanessa.godet@bpifrance.fr

UBIFRANCE

Clément Moulet - 01 40 73 35 31 - clement.moulet@ubifrance.fr

DGCIS

Murielle PASCAL : 01.79.84.33.25 - Murielle.Pascal@finances.gouv.fr

INPI

Pascal Claude – Tél. : 01 56 65 80 06 – Mail : pclaude@inpi.fr

Pierre Roy – Tél. : 01 44 37 00 19 – Mail : pierre.roy@press-et-vous.fr

COFACE

Maria KRELLENSTEIN - T. +33 (0)1 49 02 16 29 – maria.krellenstein@coface.com

AFIC

Antoinette Darpy Tél. : 06 72 95 07 92 - adarpy@tobnext.com

A propos

Bpifrance, créé par la loi du 31 décembre 2012, Bpifrance (banque publique d'investissement) est issu du rapprochement d'OSEO, du FSI, de CDC Entreprises et de FSI Régions. Ses deux actionnaires sont l'État et la Caisse des Dépôts. Il a pour vocation d'accompagner les entreprises (PME, ETI et entités de taille plus importante à dimension stratégique pour l'économie française), de l'amorçage jusqu'à la cotation en bourse, en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance assure en outre des services d'accompagnement et de soutien renforcé à l'innovation, à l'export et à la croissance externe. Fort de 42 implantations régionales, il représente un interlocuteur unique des entrepreneurs dans chaque région pour tous leurs besoins en financement et en investissement. www.bpifrance.fr - Suivez-nous sur Twitter : @bpifrance

La **Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS)**, sous l'autorité du ministre du redressement productif, la DGCIS conçoit, met en œuvre et évalue les politiques de compétitivité et de croissance des entreprises, notamment des startups.

www.dgcis.gouv.fr





UBIFRANCE, l'Agence française pour le développement international des entreprises, est un établissement public industriel et commercial placé sous la tutelle du ministre de l'Economie et des Finances, du ministre du Commerce extérieur et de la Direction Générale du Trésor. UBIFRANCE dispose d'un réseau de plus de 1400 collaborateurs multiculturels en France et dans le monde - 80 bureaux présents dans 70 pays - dédié à l'accompagnement des PME et ETI à l'export. UBIFRANCE est également le gestionnaire de la formule V.I.E (Volontariat International en Entreprise). www.ubifrance.fr



L'INPI est un établissement public, entièrement autofinancé, placé sous la tutelle du ministère du Redressement productif et de la Ministre déléguée chargée des Petites et moyennes entreprises, de l'Innovation et de l'Économie numérique. Il délivre les brevets, marques, dessins et modèles et donne accès à toute l'information sur la propriété industrielle et les entreprises. Il participe activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine de la propriété industrielle et de la lutte anti-contrefaçon.

L'INPI, acteur local :

accueille, accompagne et informe les innovateurs ;
sensibilise et forme à la propriété industrielle ;
délivre les titres de propriété industrielle nationaux : brevets, marques, dessins et modèles ;
contribue activement à la lutte contre la contrefaçon.

L'INPI, acteur international :

adapte et construit le droit de la propriété industrielle ;
agit au sein d'instances européennes et mondiales ;
développe la coopération internationale avec de nombreux pays.

www.inpi.fr



Coface gère, pour le compte et avec la garantie de l'Etat, une gamme complète de garanties destinés à faciliter les exportations françaises, en accompagnant les entreprises tout au long de leur parcours à l'export.

Cette offre comprend cinq garanties: l'assurance prospection, la garantie des cautions et des préfinancements, l'assurance-crédit export, l'assurance change et l'assurance investissement.

Toutes garanties publiques confondues, Coface soutient aujourd'hui plus de 11 000 entreprises, dont plus de 90% sont des ETI et des PME.

www.coface.fr/Garanties-publiques



L'AFIC regroupe la quasi-totalité des équipes de capital-investissement actives en France et compte à ce titre plus de 270 membres actifs. A travers sa mission de déontologie, de contrôle et de développement de pratiques de place elle figure au rang des deux associations reconnues par l'AMF et dont l'adhésion constitue pour les sociétés de gestion une des conditions d'agrément. C'est la seule association professionnelle spécialisée sur le métier du capital-investissement.

Promouvoir la place et le rôle du capital-investissement, participer activement à son développement en fédérant l'ensemble de la profession et établir les meilleures pratiques, méthodes et outils pour un exercice professionnel et responsable du métier d'actionnaire figurent parmi les priorités de l'AFIC.

www.afic.asso.fr



ASSOCIATION FRANÇAISE
DES INVESTISSEURS
POUR LA CROISSANCE